



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, 22 avril 2013, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 20 h 02**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4

Sont absents :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gérald Laprise, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013;

1.3.- Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2013-04-126**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2013;
- 2.2.- Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2012;
- 2.3.- Adoption du règlement 809 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie - phase 2013 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 678 618 \$;
- 2.4.- Entente de règlement avec le Groupe Financier AGA : Remboursement d'honoraires payés en trop;
- 2.5.- Contribution à l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;
- 2.6.- Livre blanc : L'avenir a un lieu : UMQ;
- 2.7.- Demande d'appui de la Ville d'Amos : Rôle triennal – une approche différente;
- 2.8.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2013-04 - Services professionnels en ingénierie - Plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de conduites - phase 2013-2014 PIQM;
- 2.9.- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Sous-volet 1.5 : Protocole d'entente;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Robert Girard et madame Dominique Garneau au 471-473, rue Royale;
- 3.2.- Demande de Télébec Ltée : Tour de communications;
- 3.3.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2013-05 - Entretien ménager des bureaux de l'hôtel de ville;
- 4.0.- **COMMUNICATIONS**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Demande de permis d'alcool : Pavillon d'accueil et d'information du Parc du Belvédère;
- 5.2.- Reconnaissance d'organismes;
- 5.3.- Projet de jardin des naissances dans le Parc Stoykovich;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 9.1.- Fondation Brousseau-Dargis inc. : 4 à 6;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

9.2.- Cyclo Défi contre le cancer 2013;

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0.- CORRESPONDANCE

12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2013-04-127

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-04-128

1.3.- Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 808 concernant l'usage du tabac, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2013

Conformément au règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic, madame la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 mars 2013.

2.2.- Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2012

CONFORMÉMENT aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q., c. C-19), madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière de la Ville de Malartic, dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

RÉSOLUTION
2013-04-129

2.3.- Adoption du règlement 809 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie – phase 2013 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 678 618 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 809 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie - phase 2013 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 678 618 \$, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-04-130**

**2.4.- Entente de règlement avec le Groupe Financier AGA :
Remboursement d'honoraires payés en trop**

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) recommande d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte l'entente de règlement proposée selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-04-131**

**2.5.- Contribution à l'entente de service aux sinistrés avec la Société
canadienne de la Croix-Rouge**

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour l'entente pour les services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge est versée de façon annuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'entente comprend l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un ou des sinistre(s) majeur(s);

CONSIDÉRANT QUE l'entente est valide pour une période de trois (3) ans et entre en vigueur à la date de signature, soit le 22 avril 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge un montant de 519,00 \$ représentant la contribution annuelle de l'entente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente de service aux sinistrés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-04-132**

2.6.-

Livre blanc : L'avenir a un lieu : UMQ

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux (2) ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis de rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

CONSIDÉRANT QUE ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élu(e)s municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui propose des changements profonds dont deux (2) propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept (7) engagements du milieu municipal regroupés en trente-et-une (31) recommandations;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-04-133**

2.7.-

Demande d'appui de la Ville d'Amos : Rôle triennal – une approche différente

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril 2013, la Ville d'Amos a adopté une résolution portant le numéro 2013-172 et qu'il y a lieu d'appuyer cette résolution;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur doit déposer toutes les trois (3) années un nouveau rôle pour l'ensemble des propriétés dans le cadre de l'équilibrage des rôles d'évaluation comme prévu par la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la catégorie des immeubles institutionnels est distincte en raison de son rôle de nature sociale et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles sont pour la plupart propriété du gouvernement central et font l'objet de compensation en matière de taxation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère que les variations des valeurs lors des dépôts de rôle par catégories d'immeuble, sauf celle institutionnelle connaissent des fluctuations différentes issues du créneau du marché auxquelles elles appartiennent;

CONSIDÉRANT QUE le régime fiscal québécois permet aux municipalités d'appliquer un mode de taxation à taux variés, sauf pour la catégorie institutionnelle, afin de contrer ou palier aux déplacements des assiettes fiscales entre cesdites catégories;

CONSIDÉRANT QUE la catégorie des immeubles institutionnels connaît elle aussi des fluctuations de valeur lors du dépôt de rôle différent des six (6) catégories susmentionnées en raison de ses caractéristiques propres et distinctes;

CONSIDÉRANT QUE le régime fiscal actuel ne permet pas d'atténuer ou de compenser le déséquilibre fiscal créé par la catégorie des immeubles institutionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de rajouter une autre catégorie d'immeuble au régime de taux de taxes variées visant les immeubles institutionnels;

DE DEMANDER à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'entreprendre des négociations avec le gouvernement du Québec afin de régulariser la problématique exposée précédemment dans le but de modifier le régime fiscal ayant pour objet de rajouter au régime de taux de taxes variées la catégorie visant les immeubles institutionnels;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-04-134**

2.8.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2013-04 - Services professionnels en ingénierie – Plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de conduites – phase 2013-2014 PIQM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques des services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de conduites – phase 2013-2014 PIQM;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par le Comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du règlement d'emprunt autorisant des travaux de construction pour la réfection de conduites 2013-2014 PIQM ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER le contrat à la firme d'ingénierie Groupe Stavibel inc. au montant de 130 000 \$ (taxes exclues), selon les termes et conditions prévus au devis;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit contrat, s'il y a lieu;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt autorisant des travaux de construction pour la réfection de conduites 2013-2014 PIQM par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-04-135**

2.9.- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Sous-volet 1.5 : Protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 1.5. pour son projet ruelles 2013 et rue Harricana;

CONSIDÉRANT QUE lesdits projets sont admissibles à une aide financière et qu'un protocole d'entente est à intervenir entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, André Vezeau, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit protocole d'entente;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2013-04-136**

3.1.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Robert Girard et madame Dominique Garneau au 471-473, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 471-473, rue Royale (lot # 2 998 391 du cadastre du Québec) pour la rénovation extérieure du bâtiment principal et l'aménagement de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

la cour avant du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-04-137**

3.2.- Demande de Télébec Ltée : Tour de communications

CONSIDÉRANT QUE la société TÉLÉBEC LTÉE doit procéder au remplacement de la tour cellulaire existante au 161, avenue Fournière, à Malartic, afin d'améliorer la couverture cellulaire et d'ajouter de la capacité au réseau existant;

CONSIDÉRANT QUE la société TÉLÉBEC LTÉE propose les options suivantes :

Scénario A : en face du 160, avenue Fournière (centrale téléphonique de Télébec):

- Dans ce scénario, nous serions en mesure de **maintenir l'ensemble des services existants** dans la tour actuelle, c'est-à-dire, le service CDMA (Code Division Multiple Access) cellulaire de 2e génération, HSPA (High Speed Packet Access) cellulaire 3e et 4e génération ainsi que la radio mobile pour les ambulances;

Scénario B : sur terrain disponible au 761, rue Jacques-Cartier :

- Dans ce scénario, nous serions en mesure de maintenir les services cellulaires de 3^e génération et 4^e génération (HSPA);
- Le maintien du service de 2^e CDMA est conditionnel à la possibilité d'installation d'une fibre optique entre la tour temporaire et nos installations existantes;
- Aucune possibilité de maintenir le service local de radio mobile pour les ambulances (aucune connectivité avec les équipements localisés dans la centrale téléphonique);

Scénario C : sur terrain disponible au 841, rue Lasalle :

- Dans ce scénario, nous serions en mesure de maintenir les services cellulaires de 3^e génération et 4^e génération (HSPA);
- Aucune possibilité de maintenir les services cellulaires de 2^e génération (CDMA) car nous n'avons aucune fibre optique disponible dans ce secteur;
- Aucune possibilité de maintenir le service local de radio mobile pour les ambulances (aucune connectivité avec les équipements localisés dans la centrale téléphonique);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE à la société TÉLÉBEC LTÉE qu'elle utilise temporairement (DÉLAI DE 3 MOIS) un terrain appartenant à la Ville de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Malartic (Scénarios B ou C), à la condition qu'elle maintienne l'ensemble des services décrits dans le Scénario A et qu'elle effectue les travaux nécessaires pour remettre dans le même état le terrain utilisé par elle pendant son occupation;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-04-138**

3.3.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2013-05 - Entretien ménager des bureaux de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2013-05 concernant l'entretien ménager des bureaux de l'hôtel de ville, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 19 avril 2013 :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Sogitex Services inc..	30 922,53 \$
Décapage et Cirage Mario Hébert	Soumission non conforme

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale, recommande de retenir la soumission conforme, soit celle de Sogitex Services inc., au prix de 30 922,53 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien ménager des bureaux de l'hôtel de ville soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Sogitex Services inc. au prix de 30 922,53 \$, taxes incluses;

QUE le maire ou maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
2013-04-139**

5.1.- Demande de permis d'alcool : Pavillon d'accueil et d'information du Parc du Belvédère

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire obtenir un permis d'alcool au pavillon d'accueil et d'information du Parc du Belvédère;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la demande de permis d'alcool pour le pavillon d'accueil et d'information du Parc du Belvédère;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2013-04-140

5.2.- Reconnaissance d'organismes

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la liste des organismes reconnus par la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE officiellement la liste des organismes suivants :

- Fabrique de la Paroisse Saint-Martin-de-Tours;
- Corporation Victoire;
- Commission de baseball mineur de Val-d'Or;
- Ligue de Football du Nord;
- Centre de la petite enfance Bambin et Câlin.

Adoptée.

RÉSOLUTION 2013-04-141

5.3.- Projet de jardin des naissances dans le Parc Stoykovich

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille de Malartic a déposé un projet de jardin des naissances dans le Parc Stoykovich dans le cadre des projets soumis au Comité des Fêtes du 75^e anniversaire de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste, pour chacune des naissances qui auront lieu en 2014, à planter un arbre et à apposer une plaque identifiant le nom du bébé dans le Parc Stoykovich;

CONSIDÉRANT QUE les espèces d'arbres et l'endroit de leur plantation dans le Parc Stoykovich seront déterminés par conjointement par la Direction du Service des travaux publics et la Direction du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'on estime entre 40 et 50 naissances à Malartic pour l'année 2014;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le projet de jardin des naissances dans le Parc Stoykovich suivant les conditions qui seront communiquées ultérieurement à la Maison de la Famille de Malartic par les représentants de la Ville de Malartic;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2013-04-142**

**RÉSOLUTION
2013-04-143**

**RÉSOLUTION
2013-04-144**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

9.1.- Fondation Brousseau-Dargis inc. : 4 à 6

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 2 billets, au coût de 100 \$ chacun, pour la 20^e édition du souper bénéfice annuel prévu le 3 mai 2013 sous le thème « La Santé Mentale sur une Note Claire d'espoir »;

Adoptée.

9.2.- Cyclo Défi contre le cancer 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OFFRIR une gracieuseté d'une location d'un chalet pour une fin de semaine au Camping régional de Malartic durant la saison estivale 2013 lors de l'activité pour le Cyclo Défi contre le cancer;

Adoptée.

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 10

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.



**ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**


**Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER**